

Commissariat aux comptes

Commissariat aux apports

Commissariat à la fusion URML (Association)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31/12/2020

UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX DE MARTINIQUE

ZAC de Rivière Roche Rue Piétonne 97200 FORT DE FRANCE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association URML relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association URML à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des subventions d'exploitation et des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association URML à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;



Association URML Rapport du Commissaire aux comptes Exercice clos le 31/12/2020

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fort de France, le 22 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes ACCENTYS AUDIT CONSULTANT

Luc BELLYNCK Président



Bilan Actif

URML 972

		Actif	Ex	xercice au 31/12/2020		Exercice au 31/12/2019
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	stions	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Fonds commercial (1)				
	Immobilisations	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	101 761	99 139	2 621	1 345
2		TOTAL	101 761	99 139	2 621	1 345
ISe		Terrains	49 545		49 545	49 545
go	,	Constructions	784 506	450 250	334 255	293 455
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Inst.techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations grevées de droit	157 780	118 350	39 430	8 453 13 475
l		Autres		THE R. LEWIS		32 174
		TOTAL	991 833	568 601	423 231	397 104
	Bier	ns reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financiè es ^m	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	500		500	500
		TOTAL	500		500	500
		Total I	1 094 094	667 740	426 353	398 950
	Stoc	cks et en cours				
	Avai	nces et acomptes versés sur commande				288
ערוון כוורחומוון	Créances®	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations	17 850		17 850	9 700
2	O O	Autres	42 921		42 921	100 247
از		TOTAL	60 771		60 771	109 947
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités	455 468		455 468	458 924
	555	Charges constatées d'avance (4)	4 996		4 996	10 470
		Total II	521 236		521 236	579 630
rir	nes d	mission des emprunts III le remboursement des emprunts IV conversion Actif V		-m	* ===	5,4 000
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 615 330	667 740	947 590	978 580
- initial	nenvois	(1) Dont droit au ball (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financiè (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)	ères	/		mt1 15
Engagements	reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairemer Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres	nt compétents	Au Lot.	dit - Consultati Centre d'Affaire Dillon Stade 972	nt RC 414 T19 206 as Dillon Express 00 FORT-DE-FRAN - Fax 0596 60 49 16



Compte de résultat

URML 972

31/12/2020

 $\begin{array}{ll} {\sf P\'eriode\ de\ l'exercice} & 01/01/2020 \\ {\sf P\'eriode\ de\ l'exercice\ pr\'ec\'edent} & 01/01/2019 \end{array}$

31/12/2019

	,	Exercice	Exercice précéden
Produits	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	740	1 170
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	740	1 170
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	740	1 170
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-15 980	-94 484
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	110 429 2 210	0 2 170
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	112 639	2 170
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 200
exc	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		1 200
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	112 639	969
	ipation des salariés aux résultats s sur les bénéfices VII	157	258
	t des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX gements à réaliser sur ressources affectées X		38 533 33 985
NE	Total des produits (I + III + V + IX)	876 030	700 192
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	779 528	789 418
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	96 502	-89 225
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contri	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		a a
Charg	Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole TOTAL Audit - Consultant RC 4127 Centre d'Affaires Dillon Exp Cot. Dillon Stade 97200 FORT-DE		



Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A. mars 2021

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4.1 4.2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture Faits caractéristiques de l'exercice Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6 6 6
5 5.1 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2 5.3	Principes et méthodes comptables Principes généraux Changement de méthode comptable Changements d'estimation Corrections d'erreurs Dérogations Principales méthodes comptables	7 7 7 7 7 7
6 6.1 6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.2 6.2.1 6.3 6.3.1 6.3.2 6.4 6.4.1 6.5	Informations relatives aux postes du bilan Actif immobilisé État de l'actif immobilisé (brut) Amortissements de l'actif immobilisé Coût d'emprunt Actif circulant Précisions sur d'autres créances Fonds propres Tableau de variation des Fonds propres Subventions d'investissement Fonds reportés et dédiés Fonds dédiés État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	8 10 12 13 14 14 14 16 17 17
7 7.1 7.2 7.2.1 7.2.2 7.2.3	Informations relatives au Compte de résultat Résultats par activité ou établissement Produits du compte de résultat Ventes de biens et services Produits de tiers financeurs Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 21 21 21 21
		1



Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A.

mars 2021

7.2.4	Utilisations des fonds dédiés	23
7.2.5	Autres produits (d'exploitation)	23
7.3	Charges du compte de résultat	23
7.3.1	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23
7.3.2	Dotations aux provisions	23
7.3.3	Reports en fonds dédiés	23
7.3.4	Autres charges	23
7.4	Résultat Financier	23
7.5	Résultat exceptionnel	23
7.5.1	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	24
8	Informations relatives à l'effectif	25
9	Autres informations relatives aux opérations et	
	engagements hors bilan	26
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	26
9.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	26





Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elle peut conclure des contrats de santé avec l'agence régionale de santé et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence de l'agence. Elle assume les missions selon l'article 4031-2 (enseignement, formation et recherche) qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre 1 er du code de la sécurité sociale.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Audit - Consultant RC 414 T19 208

Audit - Consultant RC 414 T19 208

Centre d'Affaires Dillon Express

Centre d'Affaires Dillon Express

Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE

Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE

T



KPMG S.A. mars 2021

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Réalisation de nombreuses actions sur les différents thèmes suivants :
 - o Endométriose
 - o Addictologie
 - Prévention du surpoids et de l'obésité
 - Sensibilisation qualité de l'air extérieur
 - Perturbateurs endocriniens
 - o Participation à la gestion de la crise COVID-19
 - Etude sur bébés nés de mamans ayant contracté le ZIKA pendant leur grossesse
 - Organisation de la participation des médecins libéraux dans le cadre des situations sanitaires exceptionnelles
 - Sensibilisation à la vaccination grippale
 - Sensibilisation à la vaccination HPV
 - o Actions liées à la Chlordécone
 - o Elaboration de la stratégie régionale e-Santé
 - o Déploiement de la messagerie sécurisée Apicrypt
- Tenue de réunions d'information diverses
- Réalisation de formations
- Plan d'action « Regards sur la Médecine » pour stimuler l'attractivité médicale en Martinique
- Organisation d'une soirée d'information « Comptabilité du cabinet médical, quelles attentes ?
 » pour les internes en Médecine.

Le périmètre des activités listées ci-dessus ont été exercées auprès des médecins libéraux de la Martinique.

Audit - Consultant RC 414 T19 206
Audit - Consultant RC 414 T19 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
TO 596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice
 - Un ascenseur a été installé et mis en service pour un coût de 45 k€
 - b. Engagés et terminés dans l'exercice
 - 5 places de parking ont été acquises pour un montant de 24 k€
 - De la signalétique a été posée pour un montant de 4 k€
 - Une rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été réalisée pour 1,5
 k€
 - du matériel de visioconférence a été acquis pour un montant de 19 k€
 - un rideau métallique a été mis en place pour un montant de 3,9 k€
 - Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :
 Néant
- Ressources humaines : une coordinatrice a été recrutée le 20 janvier 2020
- Autres moyens/dépenses engagées
 - d. Formation : un certain nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité
 - e. Communication : un ensemble de dépenses s'élevant à 45 k€
 - f. Entretien général/dépense de fonctionnement : le montant global s'élève à 317 k€

Audit - Consultant RC 414 T19 206
Audit - Consultant RC 414 T19 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
TO 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



KPMG S.A. mars 2021

- 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture
- 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

— la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

Audit - Consultant RC 414 119 206
Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
TO 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



mars 2021

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Audit - Consultant RC 414 119 20 Centre d'Affaires Dillon Express Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRAN 12 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 1

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

 La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « optionnelles » suivantes parmi celles proposées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Les subventions d'investissement en application des articles 312-1;



mars 2021

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision :
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété. Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits: droits d'auteur, etc.).

6.1 Actif immobilisé

Audit - Consultant RC 414 119 206 Centre d'Affaires Dillon Express Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANC

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :



- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
15 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020 Montants exprimés en EUR KPMG S.A. mars 2021

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début	Augmentations	Diminuti	ons (C)	Valeur brute fin
IIIIIIODIIISACIOIIS	(A)	(B)	Sorties	Virements	(D)
Frais d'établissement Total					
Autres immobilisations incorporelles Total II	99 189	2 572			101 76
Terrains	49 546			-	49 54
Constructions	709 868	74 639			784 50
Install. Tech., mat., outillage	17 333			2	17 33
Install. générales, ag. Am. divers	11 540	18 434		-	29 97
Matériel de transport		·	-	-	
Mat bur., informatique, mobilier	113 599	1 805	4 931		. 110 47
Immo. Corp. En cours	ä	-			
Avances et acomptes	13 475		13 475	8	
Total III	915 362	94 878	18 406		991 83
Participations	500	ž.			50
Créances rattachées à des part.				-	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immo. financières					
Total IV	500				500
Total général	1 015 048	97 450	18 406		1 094 094
100	ii generai	n general 1 015 046	n general 1 015 046 97 450	n general 1 015 046 97 450 18 406	

Audit - Consultant RC 414 119 206 Centre d'Affaires Dillon Express Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE

TO 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



mars 2021

6.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

	Ventilation des augmentations						
Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées				
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations		
Immobilisations incorporelles			2 572				
Immobilisations corporelles	***		94 878				
Immobilisations financières							
Total			97 450				

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

	Ventilation des diminutions					
Diminutions de l'exercice	Vire	ements	Sorties			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles		anty	150 208			
Immobilisations corporelles	AC	ansultant RC 414	press DE-FRANCE 931			
Immobilisations financières	Audit Centre	onsultant RC 414 onsultant RC 414 d'Affaires Dillon Ex d'Affaires Dillon	3 60 AS	1	.e 0	
Total	Lot 0596	(i)	4 931			



6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
sement	Frais d'établissement Total I				
Amortissement s incorporelles	Autres immobilisations incorporelles Total II	97 843	1 296		99 139
	Terrains				
	Constructions	416 411	33 839	B	450 250
orelles	Install. Tech., mat., outillage	8 880	3 328		12 208
Amortissements corporelles	Install. générales, ag. Am. divers	8 696	2 493	-	11 189
seme	Matériel de transport				
Amortis	Mat bur., informatique, mobilier	84 267	15 617	4 931	94 954
	Immo. Grevées de droits	-	2		
	Total III	518 256	55 276		568 601
	Total général	616 099	56 572	4 931	667 740

Audit - Consultant RC 414 T19 208
Audit - Consultant RC 414 T19 208
Centre d'Affaires Dillon Express
Centre d'Affaires Dillon Expres



6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

A	Ventilation des dotations					
Augmentations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles		
Immobilisations incorporelles		1 296	- ,			
Immobilisations corporelles		55 276				
Immobilisations financières		1.1.1.1		- 141		
Total	-	56 572				

6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

	V	Ventilation des diminutions				
Diminutions de l'exercice	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service			
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles		4 931				
Immobilisations financières						
Total		4 931	0			

6.1.3 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
© 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



6.2 Actif circulant

6.2.1 Précisions sur d'autres créances

Les autres créances sont composées principalement par des subventions à recevoir pour 39 k€.

Le détail est le suivant :

- Convention Fnpeis IST/Endométriose pour 1 000 euros
- Convention CGSS IST et VIH pour 2 316 euros
- Solde CPOM de l'année 2020 pour 33 775 euros
- Solde CPOM 2018 lié à l'action PAERPA pour 2 000 euros

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

— des charges de fonctionnement représentant 5K€/10K€ l'exercice précédent

6.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Audit - Consultant RC 414 T19 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
TO 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



mars 2021

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	1 240 227			*	1 240 227
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée (1)	- 476 281	- 89 225			-565 507
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	- 89 225	89 225	96 502		96 502
Situation nette (sous-total)	674 720				771 223
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	9269			2 170	4 806
Provisions réglementées					
TOTAL	681 697	0	96 502	2 170	776 029

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2020, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

22 mars 2021 - Annexe aux comptes annuels

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une ertité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG international. [Impriné en France].

15 Audit - Consultant RC 414 719 208
Centre d'Affaires Dillon Express
Centre d'Affaire Dillon Express

Centre d'Affaires Dillon Expless Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE \$2 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



mars 2021

6.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés. Notre entité a choisi :

De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations d	e l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	41 550			41 550
Quotes-parts virées au résultat	-34 576		- 2 170	- 36 744
Montant net en fonds propres	6 976		- 2 170	4 806

Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
© 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



mars 2021

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice		
Subventions d'investissement	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal:						
Affectées à des biens non renouvelables	41 550					41 550
Affectées à des biens renouvelables						
TOTAL	41 550					41 550
Quotes-parts virées au résu	ıltat :					
Affectées à des biens non renouvelables	-34 576				2 170	-36 744
Affectées à des biens renouvelables						
TOTAL	- 34 576				2 170	-36 744
Montant net en fonds propres	6 976				2 170	4 806

6.4 Fonds reportés et dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs);
 - En application de l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application du présent règlement.
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
10 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

22 mars 2021 - Annexe aux comptes annuels



mars 2021

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

			Uti	lisation		A la clôture de l'exercice		
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursement	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
Subventions d'exploitations	70 843	0	28 798	0	30 997	73 042	14 719	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	0	0	0	0	0	0	0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	70 843	0	28 798	0	30 997	73 042	14 719	

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

6.4.1.1 Subventions d'exploitation

Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit 16 d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.



Etat des subventions	Subvention non affectée en 2019					Subvention recu en 2020	Subvention affectée au 31/12/20	Fonds restant à engager a fin d'exercice (19)
Subvention FIQCS/DRDR - VIH- VHC/194010	3 236,93							3 236,93
	3 236,93						•	3 236,93
Convention de financement, ARS		Montant des fonds alloués	Régularisation (6894)	Montant des fonds	Consommé en 2020	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation on cours	Fonds restant à ongager
1_HORS CPOM CONVENTION ARS ET URPSMIL - DATE DU 83/12/2014 /194004	non affectée en 2019 3 480,00	validé par ARS	validé par ARS	alloués en 2020		(6894)	d'exercice (7894)	a fin d'exercice (19)
	- 629							•
CTM Regards medecine	11,620							623,77
CGSS VACCINATION/19407 CGSS Obésité/194071	6 858,80				8 089.82		6 828,61	30,19
PREFECTURE - PREMIERE FOIS/194090						and the second s		
SOSS AIT BAUTO FINES 2020 AXE 3 IST-ENDONMETRIOSE	(444,45			1 000,00		1 000,00		7 422,23
CCVID-19 RENFORT C15 CONFINEMENT HOTEL	20 100 30			176 386,00	174 426,00	2 410,00		2 410,03
-CBOM	40 004,30			177 386,00	103 344,45	3 410,00	17 138,43	12 816,47
-CPOM OUTILS INFORMA MED LIB								
13 - CPOM PAERPA 2017	8 923,60							8 923,60
CPOM LEPTOSTIROSE								
8 - CPOM PMND	2 607,96							2 607,95
11/12 GOURVERNANCE / STRUCTURATION DE LA PTA	5 837,60		-		1 200,60	and the second s	1 200,60	4 637,00
6-BOUGETA VILLE	378,69							378,69
OFFRE SOINS		A	***************************************		00 070 0			
9 - PARTICIPATION ORGANISATION PDS	1 287,00	TABLE TO THE PARTY OF THE PARTY	A STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PER	4 500,00	10378.40		1 287 00	
1er et 2nd seco					Annual Control of the			1
14 - PARTICIPATION MEDECIN REFERENT PARCOURS SANTE Porturbatour Indocrinens	482,50	ALL DO NOT BE AND ADDRESS OF THE PARTY OF TH	The Committee of the Co	3 800,00	3 700.00	1 000,00		1 482,50
Campagne d'information sur le lien asthme, allergie et qualité de l'air	1 800,47			4 300,00	5 029,00	1 071,47	1 800,47	1 071,47
Communication population generale chlordécone	2 820,49			4 300,00	5 601,00		1 600,80	1 219,69
Commission of mornauda VIII of 151	1 750.00			2 300,00	5 100 30	000000	4 750 00	5 000,000
Elaboration et diffusion de supports à destination spécifique des médecins sentinelles							20,000	0.00
	1 584,85			10 700,00	7 952,57	4 332,28	1 584,85	4 332,28
Sensibilisation of information sur la contraception Participation à la stratégie Faanté	6.40		-	8 300 00	2 800 60	A 205 80	97.9	. 305 3
Sulvi des enfants nés de mères ZIKA+	1 173,43			4 300,00	20,70	4 000,00	20,70	5 152,73
Attractivité				6 500,00	5276,20	1 223,80	- 11	1 223,80
Pokitque régionale Vaccinale PTSM	1 500,00			5 988,00	1 856 00	1 870,97	1 500,00	1 810,01
COVID-19	The state of the s			18 600,00	19 019,94		20,000	0 0
Qualité de l'air	44 000 47			8 300,000	9 102,95			
	61,002,08	,		36 388,UU	8/ 535,27	27.587,06	11 589,82	56 989,23
TOTAL 1+2	70 843,92			273 774.00	276 879.64	30 997.06	3F 70R 3K	77 042 61





6.4.1.2 Contributions financières

Néant

6.4.1.3 Dons manuels

Néant

Audit - Consultant RC 414 119 208
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
10 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

		Liquid l'ac				Degr	é d'exigibi	lité
Créances	brut		an	Dettes	brut		Éché	ance
	Montant brut	Échéances à 1 an au	es à	Delics	Montant brut	Échéances à 1 an au	à plus 1 an et 5 ans au	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres Charges constatées d'avance		17 850 42 921 4 996		Emprunts obligataires c onvertibles (2)(3) Autres emprunts obligataires (2)(3) Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont: - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) (3) Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés Autres dettes (3) Produits constatés d'avance	61 490 31 421 5 606	61 490 31 421 5 606		
TOTAL	66 267	65 767	500	TOTAL	98 518	98 518		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice (3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)				



Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A. mars 2021

Accentus Audit - Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaires Dillon Express Lot, Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE 2 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés:
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
— U.R.M.L.		96 502
Résultat de l'exercice	i i	96 502

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographiques :

En Martinique : 6 005 euros

Il s'agit principalement des loyers versés par la CPTS MADININA pour 6 000 euros.

7.2.2 Produits de tiers financeurs

7.2.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.2.2.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la



Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A. mars 2021

Audit - Consultant RC 414 119 208
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DÉ-FRANCE
TO 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.2.2.1.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	0	0	0	0	0
Subvention d'exploitation	0	659 296	0	0	10 000
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0

7.2.3 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Transferts de charges : 48 535 euros.

Il se décomposent de la manière suivante :

- Ventes de visières pour un montant de 7 385 euros,
- Prise en charge des frais de formation sur des actions CPOM pour un montant de 20 600 euros,
- Prise en charge des frais de formation par A2FM pour un montant de 20 100 euros
- Vente de livres « Regards sur la Médecine » pour un montant de 450 euros.



KPMG S.A.

Audit - Consultant RC 414 119 208

Centre d'Affaires Dillon Express Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE 2 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

7.2.4 Utilisations des fonds dédiés

- Utilisation de fonds reportés : néant
- Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 28 798 euros
- Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes : néant
- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : néant

7.2.5 Autres produits (d'exploitation)

Les autres produits d'exploitation concernent principalement l'annulation de la cotisation ISPL 2019 comptabilisée à tort sur l'exercice N-1 pour un montant de 10 000 euros.

7.3 Charges du compte de résultat

7.3.1 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

7.3.2 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles relatives aux legs ou donations avec charges

7.3.3 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

7.3.4 Autres charges

Les autres charges sont constituées par le passage en perte la créance SODIVA qui n'est pas recouvrable.

7.4 Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 740 euros et il est constitué par les intérêts sur les livrets.

7.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 112 369 euros et correspond à la dette auprès de la Fédération Régionale URPS qui a été reprise en produits exceptionnels.



KPMG S.A. mars 2021

7.5.1 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.5.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	— CAC
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 575
Au titre d'autres prestations	0
— Honoraires totaux	6 575

Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DÉ-FRANCE
© 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16



Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A.

mars 2021

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	3
Ouvriers	
Total	4.





Union Régionale des Médecins Libéraux de la Martinique Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A. mars 2021

Audit - Consultant RC 414 119 208
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DÉ-FRANCE
© 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

- 9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan
- 9.1 Engagements financiers donnés et reçus
- 9.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		9 086	9 086
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salaries partis en retraite			

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02)
 qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans / 62 ans
- Taux d'actualisation : 0,33% / 0,85 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0,5 % / 1 %,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

 Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (secteur à mentionner).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 35,63 % pour les cadres et 27,23 % pour les non-cadres.